

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Remplissez le formulaire d'inscription et **signez-le obligatoirement à l'endos.**
- Votre chèque doit être **daté à la première journée débutant votre activité** et doit être fait au nom de : " **Fibromyalgie de Laval** "
- Pour effectuer votre paiement, vous pouvez nous faire parvenir votre chèque par la poste ou vous pouvez payer comptant ou par chèque lorsque vous vous présentez à nos bureaux. Vous pouvez effectuer un virement Interac à l'adresse courriel: info@fibromyalgielaval.org
- FIBROMYALGIE Laval se réserve le droit d'annuler une activité, sans autre responsabilité que de rembourser intégralement les frais d'inscription déjà payés.
- **Vous êtes officiellement inscrits lorsque nous avons reçu votre paiement.**
- Aucune réservation ne sera prise par téléphone, vous devez compléter le formulaire d'inscription.

Prénom :

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Inscrire les activités :	Groupe	Prix	Total	Mode de paiement	Montant total
1.				<input type="checkbox"/> Chèque J / M / A	\$
2.				<input type="checkbox"/> Comptant J / M /	
3.				<input type="checkbox"/> Virement Interac	
4.				<b>Total reçu :</b>	
5.				<b>Païement reçu par :</b> <input type="text" value="initiales"/>	
6.					
7.					
8.					
			<b>Montant total :</b>	<input type="text"/>	

 **SVP, VEUILLEZ APPOSER VOTRE SIGNATURE À LA PAGE 2 DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION.**

**«Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur.**

(Contrat de service à exécution successive relatif à un enseignement, un entraînement ou une assistance)

Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule de résiliation ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

- a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
- b) la moins élevée des 2 sommes suivantes: soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.»

**SIGNATURE :**

**DATE :**

**LIEU :**

**Note : Si vous désirez obtenir la formule de résiliation, communiquez avec FIBROMYALGIE Laval au 450 622-1414 ou téléchargez-la sur notre site Internet au : [www.fibromyalgielaval.org](http://www.fibromyalgielaval.org) sous l'onglet vert INFOS-saison.**